

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022**REUNION PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE siège au bureau en qualité de secrétaire.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 15 décembre 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe je tiens à excuser Mme le Gouverneur f.f..

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Mme SCHEEN.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme FRANCOIS, Mme SAMEDI et Mme de BARROS.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Tout le monde est là. Irwin GUCKEL arrive.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Mme BASTIN et M. LEJEUNE.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Avant de commencer formellement notre séance aujourd'hui, nous avons pu constater en signant la feuille de présence que nous avons une petite gâterie, c'est notre Jean-Philippe DARCIS provincial, à savoir Laurie qui nous fait partager sa passion pour la pâtisserie et nous a mis à disposition ces petites pâtisseries. Un grand merci Laurie, elles sont délicieuses.

(Applaudissements).

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous informe qu'une version électronique du carton de vœux est disponible depuis le portail des Conseillers. À ce sujet, un email vous a été envoyé ce lundi 12 décembre.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022. Je donne la parole à Madame la Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Question d'actualité

Document 22-23/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à l'initiative "Générateurs d'espoir" pour l'Ukraine.

Document 22-23/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à l'appel POLLEC 2022 de la Région Wallonne.

Document 22-23/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la végétalisation urbaine.

Document 22-23/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux Parc nationaux en Wallonie.

Document 22-23/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

relative au risque de faillite de la SA Immoval.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte 5 points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A02, je donne la parole à M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. On se joint à vos félicitations M. le Président parce que plusieurs amateurs dans le Groupe ECOLO ont été ravis de signer leur feuille de présence aujourd'hui.

Plus sérieusement.

Un peu plus sérieux, le 24 février 2022, la Russie envahissait l'Ukraine et déclenchait une guerre aux portes de l'Union européenne. Aujourd'hui, après plus de 10 mois de conflit, la stratégie russe de ciblage des installations électriques ukrainiennes semble claire. Plus de 10 millions d'ukrainiens s'apprêtent à passer l'hiver sans électricité et parfois même sans eau courante.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne a lancé la campagne « Générateurs d'espoir » afin de fournir des générateurs électriques à l'Ukraine.

Cette initiative a été lancée par Roberta Metsola, Présidente du Parlement Européen, et Dario Nardella, Maire de Florence et Président d'Eurocities, le réseau de plus de 200 grandes villes d'Europe, ont lancé l'initiative "Générateurs d'espoir". La campagne appelle les villes et les régions à faire don de générateurs et de transformateurs électriques pour aider les ukrainiens à passer l'hiver difficile qui s'annonce.

Je sors un tout petit peu de mon texte pour vous interpeller toutes et tous. Il fait froid, je crois que vous l'avez remarqué et je trouve que c'est toujours intéressant quand on est dans une assemblée politique de se rendre compte qu'à quelques milliers de kilomètres d'ici des gens se battent dans le froid pour en partie nous protéger nous. Je crois que prendre conscience de cela c'est aussi important pour nous et peut-être pour la population mais pour tout en tant qu'Assemblée politique. Ce froid il est mortel pour certains et nous nous avons la chance de vivre dans un relatif confort ici et c'est important d'en avoir conscience.

Je ré-atterris sur mon texte : ces générateurs contribueront à faire fonctionner les installations essentielles du pays, en fournissant de l'énergie aux hôpitaux, aux écoles, aux installations d'approvisionnement en eau, aux centres de secours, aux abris, aux pylônes

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

téléphoniques, etc.

Mais pourquoi s'attarder plus particulièrement sur l'Ukraine me direz-vous, certains on froid aussi en Belgique où il y a d'autres causes qu'on pourrait aider. Evidemment s'attarder sur l'Ukraine n'est pas une cause exclusive mais s'il y avait une cause ce serait celle-ci.

Je ne dois pas vous rappeler qu'il y a un an et demi à peine, notre province a été dévastée par des inondations. A cette occasion, bon nombre de nos concitoyens ont pu profiter d'un élan de solidarité qui a largement dépassé nos frontières nationales. De plus, certains concitoyens de notre province savent malheureusement trop bien ce que signifie de passer un hiver dans des conditions précaires quand les services publics peinent à se reconstruire.

Aujourd'hui, dans des circonstances bien plus tragiques, celles d'une guerre, nous avons l'occasion, à notre mesure, de rendre la pareille à d'autres. En répondant positivement à cet appel, la Province de Liège peut prendre sa part de l'effort.

Je terminerai, cela pourrait paraître assez pompeux mais, en citant un illustre fondateur de l'Union européenne, Robert Schuman, qui disait : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

Chers Membres du Collège, la Province de Liège peut-elle prendre part à l'initiative « Générateurs d'espoir » et ainsi participer à une initiative concrète créant d'abord une solidarité de fait?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je rejoins l'ensemble... pour les pâtisseries même si je n'y pas goûter, je suis sûr qu'elles sont parfaites.

Monsieur le Conseiller provincial, le Collège provincial a bien pris connaissance de la campagne « générateurs d'espoir », lancée le 21 novembre dernier par la Présidente du Parlement européen, Roberta Metsola et le Président d'Eurocities, Dario Nardella, visant à faire don à l'Ukraine de générateurs électriques qui contribueront à faire fonctionner les installations essentielles du pays, en fournissant de l'énergie aux hôpitaux, aux écoles, aux installations d'approvisionnement en eau, aux centres de secours, aux abris, ou encore aux pylônes téléphoniques.

Eurocities est un réseau de plus de 200 grandes villes européennes issues de 38 pays

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

différents. Si l'appel lancé par ce réseau se veut très large, il convient de préciser que la Province de Liège n'en est pas membre.

Au niveau belge, seules 7 villes flamandes Anvers, Bruges, Gand, Courtrai, Louvain, Ostende et Malines, la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale le sont.

Via notre Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes, nous nous sommes employés à interroger différents partenaires institutionnels quant à leur volonté – et surtout leur capacité – de participer à cette campagne. Aucun d'entre eux n'avait eu vent de celle-ci.

Ainsi, tant les 6 zones de secours de la province que l'unité opérationnelle de la protection civile à Crisnée ne sont capables de fournir des générateurs électriques. En effet, en cette période hivernale, vous l'avez rappelé, tout le matériel disponible doit pouvoir être mobilisé au profit de nos installations et de notre population. Malheureusement, il n'y a pas de matériel excédentaire qui pourrait être envoyé en Ukraine.

La Défense, elle, a répondu dans le même sens, même si l'aide apportée par notre armée via l'OTAN en termes d'apport en matériel logistique et de secours n'est plus à démontrer.

Et pour répondre concrètement à votre question, notre Institution ne dispose pas non plus de générateurs électriques excédentaires dont nous pourrions faire don. Au surplus, notre contexte budgétaire difficile ne nous permet pas d'en acquérir pour ensuite les acheminer en Ukraine.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, que nous ne contribuons pas aux actions de solidarité qui se déploient en faveur du peuple ukrainien.

En effet, l'Espace Belvaux est, depuis la mi-août et jusqu'au 17 avril prochain, mis à disposition de la Wallonie via les services de Monsieur le Gouverneur afin d'héberger des réfugiés ukrainiens.

Une trentaine de personnes y sont accueillies en moyenne, et nous avons organisé l'accueil de telle manière que ces personnes puissent être accompagnées au mieux dans leurs différentes démarches telles que la recherche d'un logement, d'un travail, l'accès aux soins, le suivi psychosocial, la scolarisation des enfants ou encore les cours de français langue étrangère.

Avant cela, c'est l'Internat de Hesbaye à Waremme que notre Institution a mis à disposition pour du logement de transit à partir de la mi-juillet.

Enfin, 22 lits complémentaires vont être proposés au Domaine provincial de Wégimont à partir de ce 17 décembre, pour augmenter encore notre capacité d'accueil.

La valorisation de ces différentes aides s'élève à ce jour à près d'un demi-million d'euros.

Comme toujours donc, l'ambition de la Province est de mettre tout en œuvre, avec volontarisme et loyauté, pour contribuer à l'effort de solidarité demandé, et surtout, pour revenir

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

à la conclusion de votre question, par la mise en place d'actions concrètes et utiles.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial-Président. Une réaction ? Non.

Nous pouvons passer à la deuxième question, je donne donc la parole Madame Sandrina GAILLARD.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques. Elles sont également des acteurs majeurs de la relance « post-covid ».

Moteurs majeurs de la sensibilisation du personnel et des concitoyens, ainsi que de la mobilisation des acteurs sur le terrain, les communes sont les pièces maîtresses des défis de demain. En effet, l'engagement de nos territoires vers une économie bas carbone, plus résiliente aux crises, est plus que jamais indispensable, tant du point de vue environnemental qu'économique. De plus, par leur nature intrinsèquement locale et leur plus-value potentielle pour l'ensemble des parties prenantes d'un territoire, les projets énergétiques ne peuvent plus être dissociés des politiques des collectivités.

La Région Wallonne a donc relancé le 20 octobre 2022 un appel avec un volet supracommunal : Cet appel vise à subsidier les Coordinateurs POLLEC Supracommunaux pour la mise en place d'un service de soutien aux communes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans Energie-Climat.

Les critères d'éligibilité sont être une structure supracommunale wallonne (provinces, intercommunales, conférences des élus, GAL,..) et proposer un service d'accompagnement pour minimum 5 communes wallonnes disposant d'un CPC.

Les structures supracommunales wallonnes qui souhaitent proposer un service d'accompagnement bénéficient d'un soutien financier correspondant à 75 % du coût de l'expertise interne pour trois années de recrutement.

Ma question est toute simple : la Province va-t-elle déposer sa candidature à cet appel ? Cela représenterait un subside de 432.000€ et l'engagement de 3 ETP pour 3 ans, 1 par conférence des élus

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention supplémentaire.

J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. André DENIS, Député provincial, (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère provinciale, comme vous le savez très certainement, la Province de Liège est active dans la campagne POLLEC depuis que celle-ci est ouverte aux coordinateurs supralocaux. Elle a donc participé aux 3 appels auxquels elle pouvait prétendre à savoir POLLEC 2, 3 et 2020.

Les missions des coordinateurs supralocaux décrites dans ce nouvel appel restent en totale adéquation avec celles exercées depuis 2015 par la Province de Liège.

Un rapport au Collège a été dès lors rédigé afin de participer à l'appel POLLEC 2022 et remettre notre candidature avant le 30 janvier 2023.

Afin d'y préparer au mieux les Communes, une séance d'information a eu lieu ce 29 novembre dernier à Dison. Elle a rassemblé une soixantaine d'élus et des coordinateurs POLLEC issus des entités communales.

Un atelier de travail en ligne s'est également déroulé ce mercredi 14 décembre afin d'accompagner les Communes dans la rédaction de leur programme de travail.

Ce nouvel appel vise d'ailleurs notamment à subsidier les Coordinateurs POLLEC supracommunaux pour la mise en place d'un service de soutien aux Communes, preuve de l'importance aux yeux de tous de proposer un tel encadrement.

Les structures supracommunales qui souhaitent proposer un service d'accompagnement bénéficieront ainsi d'un soutien financier correspondant à 75 % du coût de l'expertise interne pour trois années de recrutement, charges patronales incluses.

Concrètement et pour parler plus spécifiquement de notre réalité provinciale, si le nombre de Communes encadrées est supérieur à 41, alors nous pourrions bénéficier de 3 ETP. Par contre, s'il se situe entre 21 et 40 Communes alors 2 ETP seraient subsidiés.

Il est important de savoir que le nombre de Communes prises en considération pour bénéficier de ce financement est calculé sur base des subsides déjà connus de 2020 et 2021 ainsi que sur l'appel 2022.

Donc, si nous ignorons encore à l'heure actuelle quelles Communes déposeront une candidature dans le cadre de POLLEC 2022, je peux déjà vous préciser que la Province de Liège coordonne, via les appels précédents, 40 Communes et que nous pouvons d'ores et déjà espérer, à travers cela comme je viens de le dire, bénéficier de 2 ETP pour améliorer le service proposé qui semble être apprécié.

La Province de Liège pourrait même prétendre à 3 ETP si de nouvelles Communes lui signifiait leur envie de se joindre à nous ! Vous aurez compris également que si d'autres groupes de communes souhaitent faire la demande d'être coordinateur POLLEC tout cela va à l'encontre

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

de ce que l'on fait puisque le nombre de communes en province de Liège étant par définition stable si d'autres groupes se mettent en place, on parlera également de mesures en personnel qui sollicitaient éventuellement d'être coordinateur POLLEC et bien voilà ce qu'il obtiendrait. Il faut absolument que l'on se parle avec les Conférences d'arrondissement et notamment celle-là qui je pense à aborder ce point récemment.

Donc non seulement, Madame Gaillard, et pour bien répondre à votre question, nous serons candidat à l'appel, mais en plus, notre rôle de coordinateur semble avoir, on l'espère, un avenir prometteur !

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Mme Sandrina GAILLARD.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci M. le Député. En fait, j'étais mandatée par la Conférence d'arrondissement de Huy-Waremme pour venir poser la question parce qu'ils ont envoyé un mail et ils n'ont pas eu de réponse et si vous le faites, ils ne le feront pas. C'est pour se coordonner c'est tout. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Pour la troisième question A04, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Re re merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mardi 29 novembre à Dison se déroulait la remise par le Député André DENIS des prix provinciaux en faveur de la transition alimentaire. Juste après cette remise de prix, la Province organisait une conférence intitulée « Végétaliser nos espaces urbains » par le Docteur en écologie Sylvain Boisson. Cette soirée, bien que toujours améliorable, était une remarquable initiative et nous groupe ECOLO la saluons.

Lors de cette conférence, les participants, dont le Député André DENIS, ont certainement, en tout cas je l'espère, admis la thèse de l'intervenant : la nécessité impérieuse et l'urgence de végétaliser nos villes.

Dans notre province, les pratiques communales sont à cet égard diverses. Toujours lors de cette conférence, la ville de Liège a souvent été pointée comme le bon élève de la classe avec son plan canopéi.

A l'inverse ailleurs, certaines demandes de végétalisation de citoyens sont éconduites avec des arguments qu'on ne souhaiterait plus lire. Je me permets de vous citer quelques éléments de la réponse du « Directeur des travaux » d'une commune de notre province à une citoyenne souhaitant végétaliser sa façade, vous trouverez la réponse in extenso mais en tout cas on peut lire dans la réponse : « Envahissants », « exubérance », « un enracinement qui

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

finirait pas mettre en péril les différents concessionnaires et raccordements se trouvant sous voirie ».

Si l'enracinement peut faire peur, il est difficile de trouver des végétaux sans enracinement mais surtout, des solutions techniques existent et sont déjà mises en œuvre, notamment par le plan canopée de la Ville de Liège. Il est étonnant de constater le manque de formation du personnel communal sur ces enjeux. D'où ma question : le Collège compte-t-il agir afin de diffuser les bonnes pratiques de végétalisation urbaine au sein de nos communes et de leurs administrations ? Si oui, comment ?

Et à l'instar de son prix sur l'alimentation durable, la Province ne pourrait-elle pas récompenser les particuliers/les communes mettant en œuvre les plus beaux projets de végétalisation urbaine ?

Merci encore pour votre réponse

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à nouveau M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur Magnery, je me réjouis que vous ayez apprécié la conférence de ce 29 novembre ! Vous interrogez le Collège sur sa volonté d'agir. Permettez-moi de souligner que la démarche de sensibilisation à de tels sujets, par le biais de conférences, est déjà, en soi, une action.

Il en va de même avec le Prix des Acteurs de la Transition écologique et alimentaire dont la remise se déroulait au cours de la même soirée : c'est notre façon de propager des pratiques inspirantes, reproductibles, prometteuses !

Ces deux initiatives diffusent, nous l'espérons, les inspirations et les informations qui précèdent nécessairement toute mise en œuvre.

Ajoutons cependant que nous souhaitons aller plus loin en développant l'accompagnement que nous proposons à ceux qui végétalisent. En effet, si les Services agricoles provinciaux proposent déjà aux potagers partagés et aux jardins collectifs de bénéficier d'un encadrement, nous comptons étoffer la cellule pour répondre encore mieux aux nombreuses sollicitations de ceux qui ramènent un peu de nature dans les friches urbaines.

Cet accompagnement sera transversal, alliant toutes les compétences nécessaires au bon développement de cette reverdure. Entre l'expertise en maraichage et culture des Services agricoles et de Végémar, la capacité d'analyse de sol du Laboratoire et les formations dispensées par le CPFAR, nous sommes persuadés que nous avons là de quoi aiguiller au mieux quiconque

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

se lancerait dans l'aventure de la végétalisation.

Complétons ceci en ajoutant que notre Institution, avant même de propager les pratiques durables et favorables à une biodiversité consolidée sur notre territoire, développe des actions en son sein dans une perspective de recherche de faisabilité afin de prodiguer les conseils les plus éclairés, ayant elle-même mis en place – essayé – ce qu'elle préconise ensuite.

C'est ainsi que le Développement durable, en collaboration avec les Services agricoles et l'Enseignement agronomique, a mis en place un potager sur la toiture de la Maison Erasmus à Jemeppe. Des essais multiples ont été menés afin de déterminer quel terreau était le plus propice à une telle culture (légèreté pour la structure du toit, richesse en nutriments, ...), qui produit désormais de beaux légumes !

De même, le déploiement de ruches urbaines sur plusieurs sites provinciaux est destiné à vérifier la viabilité, et elle est prometteuse, de la réintégration de pollinisateurs en centre-ville, inévitables acteurs de la végétalisation. L'expérience ainsi acquise et l'accompagnement accru de la future cellule « Biodiversité » sont évidemment mis au service de tout acteur de notre territoire, dont les Communes bien sûr.

Celles-ci peuvent trouver, dans notre accompagnement POLLEC, un interlocuteur qui les aidera au développement d'actions favorables à la réduction de leur empreinte environnementale et d'adaptation au changement climatique, notamment par la réintégration de la nature dans les espaces urbains. Il pourra aussi les mettre en lien avec les autres services utiles à cette démarche.

Tout projet de végétalisation ainsi mené peut évidemment aussi prétendre au Prix des Acteurs de la Transition écologique et alimentaire. En effet, si nous ne comptons pas donner naissance à un prix spécifique, nous espérons voir plus d'initiatives de verdurisation soumettre leur candidature à celui existant pour, qui sait, à leur tour, en inspirer d'autres.

N'hésitez pas à suggérer à tout qui aurait ce profil de participer à l'édition de notre prix 2023 !

J'espère avoir ainsi, Monsieur Magnery, avoir répondu à vos interrogations et suggestions.

Merci pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une réaction ? M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, merci Monsieur DENIS pour votre réponse.

Vous espérez m'avoir apporté satisfaction mais pas totalement et je ne sais pas si vous me comprenez mal ou si vous ne voulez pas me comprendre parce que, ce que je demande à la Province, ce que nous demandons à la Province, c'est de jouer son rôle de pouvoir

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

supracommunal et vraiment d'être capable de donner ses guides, ses guidelines, ses guides de bonnes pratiques en termes de végétalisation.

Il est très compliqué pour une commune de se dire mais tiens, quelle essence de plante est-ce qu'on peut mettre en façade ? Comment est-ce que je vais l'entretenir ? Comment est-ce qu'on peut protéger les impétrants des trottoirs ? Combien d'arbres est-ce qu'il faut prévoir si on veut mettre des arbres dans une rue ? Ce genre de questions, une commune a beaucoup de mal à y répondre, son administration n'est pas suffisamment outillée ou n'a pas suffisamment de temps et je pense que c'est vraiment un des rôles que doit endosser la Province de se dire « nous, nous allons faire ce travail ».

J'entends que ce travail est en cours par exemple pour des potagers, pour des ruches mais ça reste quand même je trouve très pointu. Il faudra je trouve un travail plus général sur la végétalisation urbaine. Je rappelle que cette végétalisation, vous étiez là à la conférence, mais vraiment important en termes de lutte contre le réchauffement climatique que de sauvegarde de la biodiversité, nous devons végétaliser nos villes si nous voulons avoir un peu moins chaud aussi tout simplement en été et donc, voilà, la Province a un rôle à jouer et on l'entend qu'elle le joue dans certains domaines mais elle peut clairement faire... Il reste des trous et la Province doit combler ces trous.

Voilà ! Merci beaucoup.

M. André DENIS, Député provincial (de son banc).- Vous me reprochez de ne pas écouter la question mais vous n'écoutez pas la réponse puisque ce que je viens de dire...

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pour la quatrième question A05, je donne la parole à Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Donc sur les Parcs nationaux en Wallonie : l'Entre-Sambre et Meuse et la Vallée de la Semois sont les deux élus. Ce jeudi 9 décembre 2022, le Gouvernement wallon a élu ses deux parcs nationaux et les Hautes Fagnes ne sont pas dans les élus, on parle même de battus.

Que s'est-il donc passé, quelles marches avons-nous ratées, quel dossier n'a pas convaincu les autorités wallonnes ? Que nous a-t-il manqué pour y arriver ?

Une subvention conséquente nous échappe, une reconnaissance plus large s'envole, un attrait touristique supplémentaire fait défaut.

Un petit lot de consolation nous revient, ou allez-vous le dédier et quels petits projets vont voir le jour ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

intervenir ? Mme VANDEBERG.

Mme Victoria VANDEBERG, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ecoutez, bien suffisant celui qui dirait que nous n'aurions pas pu faire mieux. Une marge de progression étant évidemment toujours possible. Néanmoins, je tiens à préciser que chaque personne en présence y a travaillé avec tout son cœur, toute son âme toute ses tripes, que ce soit les citoyens, les accueillants touristiques, les acteurs économiques, les associations culturelles patrimoniales, les politiques autant locaux que provinciaux que de la communauté germanophone, portaient tous viscéralement la volonté de protéger davantage notre territoire.

Tous les niveaux impliqués, j'ai parlé des Communes, de la Province, de la Communauté germanophone ont travaillé de la même manière et il n'y a aucune raison de rejeter une supposée faute sur l'un ou l'autre acteur concerné par le projet.

Des sentiments positifs se sont ressentis lors de l'élaboration de ce projet et qui fut fédérateur pour toute une région et qui a pu mettre des acteurs en communication.

Mais je terminerai quand même en vous disant que nous sommes tout à fait déçus, nous sommes dans l'incompréhension. C'est effectivement une somme d'argent importante qui s'envole mais c'est surtout et au-delà du galon la reconnaissance morale sur une nature qui est hors du commun en Belgique qui s'en va et ça c'est l'incompréhension totale mais je terminerai en vous disant que cette incompréhension je la partage c'est un sentiment aussi de tristesse populaire je dirais mais je ne m'aventurerai pas à vous expliquer l'inexplicable mais vous pourriez, je pense, poser la question à Mme TELLIER, porteuse du projet lors d'une réunion de notre parti et j'ose espérer que sa réponse sera claire, précise et concise sur les raisons qui ont amené à ce classement.

Je terminerai par vous dire que chaque jour j'en suis davantage Fagnes, aujourd'hui plus qu'hier mais bien moins que demain.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'invite M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Je ne suis pas certain de dire la même chose que ma collègue mais bon...

Madame Frenay, vous m'interrogez sur la décision du Gouvernement wallon relative à la désignation de deux parcs nationaux en Wallonie à la suite de l'appel à projet lancé dans le cadre du plan de relance, et plus particulièrement sur le fait que les Hautes Fagnes ne figurent pas parmi les deux lauréats.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Pour rappel, quatre dossiers sur sept avait passé le premier tour au printemps dernier, dont celui défendu par la coalition territoriale constituée pour défendre la candidature d'une partie des Hautes Fagnes. Il s'agissait alors de rédiger en quatre mois un plan directeur pour les 20 prochaines années et un plan opérationnel sur 5 ans sur base d'un subventionnement régional de 13 millions d'Euro auquel les partenaires de chaque projet devaient ajouter un cofinancement de 3.250.000 €. Au sortie de ce premier tour, les Hautes Fagnes étaient sur la quatrième place du podium. Ce classement était déjà un signal inquiétant.

Il est pertinent de rappeler à ce stade que le démarrage de la candidature des Hautes Fagnes n'a pas été simple, c'est le moins que l'on puisse dire. En effet, dès l'annonce de cet appel à candidatures, c'est tout naturellement que le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel – asbl para-provinciale – a marqué un réel intérêt et même démontré une volonté de se positionner pour piloter le projet au service du territoire et des forces vives, dont les entités communales locales bien entendu. La Province de Liège, en tant que Pouvoir Organisateur dudit parc naturel, soutenait évidemment cette idée dans la mesure où cela coulait de sources, si je peux me permettre ce jeu de mots.

Or, lorsque la Province de Liège, au travers de sa Fédération du Tourisme et de l'ASBL Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, a fait offre de service aux Communes présentes autour de la table à savoir Jalhay, Waimes et Malmedy, la réaction nous a surpris et n'a pas été celle escomptée. Ces dernières ont, avec force, balayé notre proposition de soutien ! Le blocage ne résidait pas dans le fait d'être candidat ; mais dans la proposition quant au pilote. Il me semble Mme FRENAY que certains privilégiaient leurs propres intérêts au détriment du projet commun et de l'intérêt général.

Les communes voulaient prendre la main, ce qu'elles ont fait, c'est leur droit. Au bout de quelques semaines, lorsqu'il a fallu constituer la coalition pour se mettre au travail, il leur est alors apparu « utile » nous inviter pour notre savoir et notre savoir-faire. De plus, parallèlement, il avait engagé un bureau d'experts français pour les accompagner, avant notre arrivée. Comprenez qui pourra l'intérêt.

Favorisant l'intérêt des habitants, l'image d'un territoire et son économie plutôt que l'addition d'intérêts particuliers, nous avons répondu présents! Avec mon Collègue André DENIS et le soutien de l'ensemble du Collège provincial, nous avons rencontré les Bourgmestres et nous leur avons expliqué que les services provinciaux et paraprovinciaux apportaient près de 2.250.000 €, soit plus de 560.000€ /par an, de soutien valorisable au projet de parc national. Je peux vous fournir si vous le voulez le détail de ces propositions.

Les équipes provinciales et communales concernées se sont dès lors relevé les manches pour participer à la rédaction de ce plan directeur qui se projette sur une durée de 20 ans, comme je l'ai déjà indiqué.

Un très grand élan s'est affiché en faveur de la création de ce Parc national. Les ateliers d'échanges et de concertation avec les acteurs de terrain et la mobilisation de la population dans le cadre de la réponse à cet appel à projet en sont les témoins.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

Au-delà de ses qualités actuelles, ce territoire dispose encore d'un énorme potentiel en termes de gain en biodiversité, mais également de dépaysement et d'enchantement, tout comme en termes d'activités économiques. Nos objectifs étaient donc de protéger l'intégrité des écosystèmes et des processus naturels, en s'inscrivant dans un temps long ; encadrer les activités humaines pour protéger les sites et prendre en compte les besoins de la population ; faire de ces vastes étendues naturelles des opportunités de visites et d'animations récréatives et éducatives et enfin contribuer à l'économie locale, avec un minimum d'infrastructures et une présence discrète du tourisme. C'est ce que nous avons voulu proposer. La candidature a, comme vous le savez déjà, été rentrée par l'ASBL Région de Verviers qui est composée des représentants des différents partis.

Malheureusement, les experts désignés pour constituer le jury n'ont pas été convaincus par les actions pourtant essentielles que nous proposons, notamment en termes de préservation de la biodiversité ; critères le plus important au niveau de la cotation générale.

Madame la Ministre TELLIER a reconnu la valeur actuelle du territoire des Hautes Fagnes mais a indiqué regretter le manque de perspectives d'évolution et de régulation des flux, problème déjà bien connu. Au final, je m'en remets à la décision du Gouvernement wallon en qui je garde pleine confiance.

Je m'attendais à cette décision, je l'ai déjà dit. Nous avons déjà eu ce débat en cinquième Commission, je peux prendre M. LEJEUNE à témoin et j'étais déjà septique quant à la réalisation de ce projet dans les conditions que je viens d'évoquer plus avant. Je tiens donc vraiment à remercier les agents de la FTPL et toutes les personnes qui ont œuvré dans le cadre de ce dossier et qui ont accepté de prendre le train en marche et de travailler dans des conditions pas toujours faciles.

Vous me demandez des explications Madame Frenay sur ce qui s'est passé. J'ai d'ailleurs demandé à recevoir le rapport des jurés ; je l'ai reçu ce mercredi. Je peux en tout cas vous assurer que nous allons l'analyser minutieusement notamment sur le volet de la préservation de la biodiversité – autrement dit le volet le plus important.

Cela étant mes chers collègues, j'ai surtout envie de retenir que malgré un démarrage compliqué, nous avons su, certainement trop tard, nous rassembler avec un grand nombre de partenaires et nous disposons aujourd'hui d'un plan d'actions riches et ambitieux pour la défense du biotope des Hautes Fagnes et sa valorisation sur le plan économico-touristique. Certes nous ne pourrons pas tout faire sans la subvention régionale, mais je crois sincèrement qu'avec la volonté de chacune et chacun, tout n'est pas perdu.

D'ailleurs c'est le cas puisque d'une part, Madame la Ministre nous promet d'être attentive aux besoins d'investissements notamment et d'autre part, notre coalition va percevoir une subvention de 250.000 € pour mettre en œuvre un « scénario B », lequel vise à développer des actions de sensibilisation visant les jeunes générations et dont l'objectif est de leur ouvrir les yeux sur l'importance de préserver la biodiversité, de protéger la nature afin que cette dernière continue de nous offrir un espace de vie agréable pour les décennies à venir.

Enfin Madame Frenay, je comprends l'intérêt de votre question dans cet hémicycle, je

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

me permets tout de même de vous rappeler qu'un éminent membre de votre parti et Conseiller communal à Waimes, je ne cite pas de nom mais il n'y en a pas des masses, est membre du Comité de pilotage et qu'il a été particulièrement attentif au dossier. Je vous propose peut-être de le contacter.

Et comme l'aurait dit Winston Churchill : « Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte ».

Je vous remercie pour votre attention et je comprends aussi je dirais le sentiment plus sensible de ma collègue qui venue prendre la parole avant parce qu'elle s'y est fortement engagée et je comprends la déception tant pour elle que pour nous mais il me semble que si on devait recommencer le dossier aujourd'hui, il me semble qu'on aurait pu ou du pouvoir travailler différemment en tous les cas avec le comité de coordination qui a été mis en place et qui soyons clair dans un premier temps n'a pas voulu que la Province soit partenaire du projet.

Je ne citerai pas le nom du Bourgmestre mais quand un bourgmestre vous dit après lui avoir fait une proposition de partenariat Province – Commune et qu'il me dit non, et que je lui réponds : fais-nous une contre-proposition, et qu'il me répond : tu comprends Claudy, on ne va pas vous mettre par dehors par la porte pour vous laisser rentrer par la fenêtre.

Tout était dit.

Les mots peuvent parfois dépasser l'entendement.

J'ai un témoin qui était à côté de moi. Ce témoin était debout, il s'est assis...

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une intervention ? Madame Muriel FRENAY.

Mme Muriel FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Madame VANDEBERG, je comprends vraiment votre émotion mais je n'ai fait ici aucune attaque politicienne, ni envers un ministre, ni envers vos autres collègues bourgmestres qui se sont occupés de ce dossier. J'ai juste demandé des explications, je suis dans mon rôle de Conseillère provinciale.

Il y a quand même de la friture sur la ligne puisque, apparemment, les Amis de la Fagne eux sont assez contents de ne pas être reconnus. Il faudrait peut-être voir sur le territoire ceux qui sont contents et ceux qui ne sont pas contents.

En tous cas, il y a de la friture entre les partenaires sur ce dossier. C'est évident. Il y a certains qui sont en tous cas contents de ne pas être reconnus comme Parc national et moi je n'ai pas pris parti ni pour un ni pour l'autre, j'essaye juste de comprendre pourquoi nous n'avons pas été acceptés en tant que dossier et pourquoi les choses se sont passées comme ça.

Monsieur le Député a reçu la réponse du Comité d'experts, donc ce n'est pas Mme Tellier toute seule qui a décidé et c'est bien ainsi et il analysera et nous dira ce qu'il en est pour la suite. Je ne vois pas pourquoi il y a cette attaque comme ça un peu, fin de ... voilà, c'est un peu stupide, ça n'a aucun intérêt. Voilà ! Oui c'est stupide ! Ça n'a pas d'intérêt.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la cinquième et dernière question A06, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Bonsoir, rassurez-vous, cette question va être très très courte, c'est peut-être la plus courte de la législature. Faudra quand même y arriver...

Monsieur le Président, chers Collègues. Fin novembre, la presse alertait sur le risque de faillite des sociétés liées au projet du Cristal Park à Seraing et en particulier d'ImmoVal. Vraisemblablement, ce risque est plus que confirmé maintenant et ma question est assez simple, je voulais avoir, au moment où je pose la question et où vous me répondez il se passe déjà des tas de choses, c'est incroyable la vitesse.

Pouvez-vous nous informer quant aux conséquences sur les participations provinciales dans ce projet et quelle est l'implication, les décisions qui vont être prises par le Collège provincial dans les semaines ou mois à venir ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur Vandeburie, votre question évoque la situation de la S.A. ImmoVal et plus particulièrement le risque de faillite, d'une part, et, d'autre part, le sort de la participation provinciale au sein de cette société.

A propos du risque de faillite, celle-ci s'est transformée en réalité car vous le savez sans doute déjà par la lecture de la presse, la faillite de la S.A. ImmoVal a été prononcée ce 12 décembre par le Tribunal de l'entreprise de Liège.

Cette faillite a été prononcée sur aveu de la S.A. ImmoVal. Cet aveu a été rendu obligatoire par les derniers éléments qui ont marqué ce dossier durant ce mois de novembre 2022.

En effet, le 10 novembre, la S.A. ImmoVal a sollicité du tribunal de l'entreprise une prorogation du sursis liée à la procédure de réorganisation judiciaire pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 28 mai 2023.

Par jugement du 28 novembre, le Tribunal de l'entreprise qui avait ouvert la PRJ en juillet, a dit débouté la S.A. ImmoVal de sa requête en prorogation du sursis. Dès cet instant, le sursis dont bénéficiait la S.A. ImmoVal a donc pris fin. Dès cet instant aussi, ImmoVal ne pouvait échapper à l'obligation imposée par le code de droit économique.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Les dispositions de ce code commandent en effet à l'entreprise qui est en état de cessation de paiement et d'ébranlement de crédit, de faire aveu de faillite dans les 30 jours.

Ces deux conditions posées par la loi étaient réunies dans le chef d'ImmoVal dès avant l'ouverture de la PRJ. Le Collège provincial, conseillé par l'avocat de la Province de Liège en cette affaire, a donc donné à son représentant permanent au C.A. d'ImmoVal le mandat explicite de voter en faveur de l'aveu de faillite lors du C.A au cours duquel cette décision a été débattue.

Début décembre, le C.A. d'ImmoVal n'a eu d'autre choix que de décider de faire cet aveu de faillite devant le Tribunal de l'entreprise qui a prononcé cette faillite ce 12 décembre. La faillite, outre qu'elle satisfaisait, je l'ai dit, à une obligation légale, offre donc aussi un gage de transparence et de sécurité.

J'en viens maintenant à la question de la récupération, pour notre institution, de tout ou partie de sa participation dans cette société ? Pour rappel, on parle 1.250.000 € décidé en 2004 par notre Assemblée. L'Assemblée à l'époque représentait les 4 formations politiques. Personne n'a voté contre. Il y a eu 3 formations qui ont voté pour et une qui s'est abstenue simplement parce que le délai était trop court. C'est votre formation politique qui trouvait dommage de travailler dans un délai pareil. J'ai été relire les PV pour être sûr donc... Ne nous en cachons pas, l'espoir est très mince.

Vous savez sans doute que l'actionnaire d'une société n'en est pas le créancier. Cela signifie que, dans le cadre de la liquidation de la société de société en faillite, l'actionnaire passe après les créanciers, même non privilégiés. Il est trop tôt néanmoins pour être tout à fait catégorique à propos du sort de notre participation.

Soyez assurés que nous suivrons ce dossier attentivement et que si des éléments nouveaux arrivent, je ne manquerai pas de vous tenir informés.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Pas de demande d'intervention ? Non.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 22-23/078 : Modification de la représentation provinciale au sein des asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) » et « Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme (CLPS - HW) » : remplacement de Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 22-23/078).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/080 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de l'asbl « La Confrérie Folklorique des Blancs Moussis de Stavelot », dans le cadre des célébrations de son 75e anniversaire les 20 et 21 août 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 22-23/080).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le 13 décembre et a examiné le document 22-23/080.

Une Commissaire profite de ce point pour interroger de façon générale sur ces demandes de subventions qui sont présentées tardivement, soit après l'événement. Elle signale que certaines demandes ne sont pas datées et elle s'interroge sur l'application du règlementation et le respect du timing.

L'administration lui répond d'abord que la règle est non contraignante et que l'introduction devrait se faire avant la manifestation, dans un délai raisonnable, mais parfois, il arrive qu'elle parvienne tard ou après la manifestation. Les raisons peuvent être diverses. L'instruction du dossier peut aussi être ralentie par le manque de pièces, la rigueur administrative n'étant pas toujours au rendez-vous.

Le Député précise que certains demandeurs ne disposent pas toujours des ressources et des compétences nécessaires, et que le soutien de l'administration provinciale est précieux. Une approche plus stricte risquerait de pénaliser sans doute certaines structures qui en ont bien

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

besoin.

Un Commissaire demande si ce sont toujours les mêmes retardataires et si un rappel de la procédure et des délais est fait.

Il lui est répondu que ce ne sont pas forcément les mêmes candidats et que les écrits transmis aux demandeurs rappellent bien les formalités et procédures.

Une autre voix de l'administration s'élève pour préciser que le Code de la Démocratie Locale ne prévoit pas aucune chronologie particulière. La demande peut donc tout à fait être introduite a posteriori. Certaines Provinces procèdent d'ailleurs ainsi, ce qui permet de connaître le bilan de l'activité et avoir une meilleure vision sur les réels besoins.

Au sein de notre institution provinciale, pour rappel, un budget prévisionnel est transmis avant la manifestation, et un bilan par après. Le mode opérationnel doit nous permettre de mener une politique culturelle. Il est à souligner que le risque est plus important lorsqu'on introduit sa demande a posteriori, et que la subvention n'est octroyée que lorsque le point a été validé en Conseil provincial, lequel garde la possibilité de le refuser.

Le Député rappelle aussi la récente rédaction d'un vadémécum, qui est transmis aux retardataires. Il signale qu'un tri est opéré par l'administration, amenée à évaluer l'intérêt et la pertinence de la manifestation.

Un Commissaire émet le souhait de disposer de la liste des dossiers refusés, de manière à pouvoir l'analyser. Il envisage de déposer une demande écrite en ce sens. Il partage son malaise à devoir rendre un avis, en toute conscience, en l'absence d'une vision complète.

Un échange autour de l'indication des dossiers refusés en annexe du rapport d'activité s'ensuit, sans être clairement tranchée.

Après quelques considérations sur les notions d'arbitraire et de rigueur, le débat se termine par un vote avec 3 abstentions et 7 pour.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/081 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondî » et de la Commune d'Oupeye, dans le cadre d'une demande de prolongation de délai de production de justificatifs.

Document 22-23/082 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes », dans le cadre de la 22e édition du Festival Paroles d'Hommes du 26 janvier au 18 février 2023 en Province de Liège.

Document 22-23/083 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Château d'Oupeye », « CREAC », « DoMiDO » et « Fédération musicale de la Province de Liège », dans le cadre de leur programmation du second semestre 2022.

Document 22-23/084 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Bolly-Charlier », dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2022-2023.

Document 22-23/085 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Paf le Chien », dans le cadre de la création théâtrale « Michel-Ange et Démon » dont la création se terminera en mars 2024.

Document 22-23/086 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Maria Vital GORAL, dans le cadre de la réalisation de l'œuvre d'art publique « Perles Universelles », en association avec le bureau d'étude Pôle Design.

Document 22-23/087 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Factory », dans le cadre de l'organisation de l'édition 2022 du festival « Factory » qui s'est déroulé du 13 au 17 septembre 2022 à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 22-23/081 à 22-23/087) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces sept documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 22-23/088 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival d'Art », dans le cadre du Festival édition 2022 qui s'est déroulé du 17 au 21 août 2022 à Huy.

Document 22-23/089 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien aux bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets dans le secteur du théâtre amateur et du champ des énergies.

Document 22-23/090 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion », dans le cadre de la diffusion de plusieurs expositions en province de Liège fin 2022 et durant 2023.

Document 22-23/091 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Amonsoli », « Le Théâtre de l'être », « Odessa », « Royale Orphée de Stavelot », la Commune d'Aubel et la Commune de Pepinster en vue d'achats d'équipements culturels.

Document 22-23/092 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Irène BERRUYER pour l'association de fait « Collectif La Radure », dans le cadre de la création théâtrale – spectacle de rue « Macrales » de mai à juillet 2023.

Document 22-23/093 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Musica Fiesta », dans le cadre de l'organisation de la 40e édition du festival « Ça Jazz à Huy », du 17 au 25 septembre 2022 à Huy.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 22-23/088 à 22-23/093) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 22-23/079 : Octroi de subventions en matière de Relations Internationales et Institutionnelles – Demande de soutien de l'asbl « Crac'sathon », dans le cadre de l'organisation d'un évènement caritatif de récolte de fonds « Le Crac'sathon », les 24 et 25 septembre 2022 à Malmedy.

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 22-23/079).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 5 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/095 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/096 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Document 22-23/097 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 22-23/095 à 22-23/097) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

Une Commissaire demande pourquoi une personne est payée par l'asbl et les autres sont payées par la Province au niveau de l'asbl. Il lui est répondu qu'au niveau de l'asbl, la Province rétrocède le salaire en partie ou totalement aux salaires de l'asbl.

Cela a donné lieu à 8 votes pour, 0 contre et 3 abstentions

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 22-23/098 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'Intercommunale « Piscine Bernardfagne and Co », dans le cadre de l'achat de matériel nécessaire à la pratique de la nage de divertissement, à la rééducation, à la revalorisation et à l'apprentissage.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 22-23/098).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/099 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Ville de Hannut dans le cadre de l'organisation de la « CrossCup » – Prix de la Province de Liège et des « Étoiles de demain de la Province de Liège », éditions 2023, 2024 et 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 22-23/099).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/067 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre de la subvention « Stratégie numérique pour l'Enseignement Supérieur de plein exercice » (RRF), de matériel informatique, audiovisuel et de projection.

Document 22-23/103 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de pointeuses, la mise à jour de l'environnement de pointage et le support y associé pendant 5 ans, ainsi que l'acquisition de badges pendant 4 ans.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 22-23/067 et 22-23/103) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 067 ayant soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Serge CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 12 décembre 2022, votre troisième Commission a examiné le document 22-23/067 ayant pour objet « Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre de la subvention « Stratégie numérique pour l'Enseignement Supérieur de plein exercice » (RRF), de matériel informatique, audiovisuel et de projection ».

Un Commissaire demande d'avoir un topo général sur ce point, au vu du montant estimé de l'investissement, montant estimé à 600.000 €.

Une explication succincte lui est apportée par le Directeur et Madame la Députée lui propose d'en faire un point à l'ordre du jour d'une prochaine Commission afin d'y apporter le maximum d'informations. Ce qui a été accepté.

Le point est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Le document 103 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES

ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/100 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/101 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « REBONDS » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 22-23/100 à 22-23/102) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 102 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Hajib EL HAJJAJI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Hajib EL HAJJAJI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 12 décembre les membres de votre troisième Commission se sont réunis et ont examiné les documents 100, 101 et 102.

Il n'y a pas eu de remarque sur les rapports en tant que tels mais un Commissaire demande si ces projets peuvent être soutenus dans le cadre du Fonds Social Européen ?

La réponse est affirmative. Les trois dossiers ont été votés à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 22-23/104 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Instants productions » pour la réalisation du web-documentaire « En chemin... pour une résilience territoriale », durant l'année 2022.

Document 22-23/105 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Pays de la Haute Ambliève » pour la remise des Haute-Ambliève Awards le 3 décembre 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 22-23/104, 22-23/105) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 4 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/106 : Perspective d'acquisition d'une parcelle de terrain sise rue Saint-Pierre à Huy, en vue de la construction d'un nouveau bâtiment performant d'un point de vue énergétique sur le site de l'EP de Huy.

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 22-23/106).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. J'aimerais bien faire une petite requête, si on pouvait avoir des plaids pour ce côté-là, parce qu'on est tous frigorifiés.

Réponse collective.- Ici aussi !

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Et bien pour tout le monde alors !

Donc, le document 22-23/106 a été examiné ce lundi 12 décembre. Une Commissaire s'étonne qu'un notaire estime le terrain à 39.000 € et que les propriétaires exigent 62.400 € et qu'on leur donne ce qu'elles veulent.

Un autre Commissaire surenchérit et rappelle que dans le document, on parle de possibilité de négociations. Il est alors expliqué que le prix a bien été négocié, un promoteur aurait offert 90.000 € pour y construire un immeuble à appartements. Mais les propriétaires ont finalement accepté la proposition provinciale.

Suite à ce mini-débat, l'administration a montré les plans du projet et a expliqué ce qui était prévu pour les prochaines années au sein de l'établissement de Huy I.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Document 22-23/121 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement durable – Demande de soutien de l'Administration communale d'Aywaille dans le cadre de la création et de la finalisation de la Maison du Cyclisme.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 2-23/121).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Rapporteur de la quatrième Commission qui s'est réunie lundi 12 décembre au Val-Benoît à 17H00 - point 121. Question d'un Commissaire : pourquoi une subvention complémentaire ? Il lui a été répondu qu'il s'agit de concrétiser et de finaliser le projet, à savoir les aménagements intérieurs, la création d'un espace d'accueil, l'éclairage adapté pour un musée et une remise en conformité de l'installation qui a été impactée par les inondations de juillet 2021.

Autre question : à quelle date la demande a-t-elle été déposée et est-elle due à l'augmentation du prix des matériaux ? Il lui a été répondu que la continuité du dossier en vue de sa finalisation et qu'on ne parle pas d'une augmentation du prix des matériaux.

Il y a un vote de 6 pour, 0 non et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/107 : I.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2022.

Document 22-23/108 : CHR Verviers : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2022.

Document 22-23/109 : ECETIA Intercommunale : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2022.

Document 22-23/110 : ECETIA Finances : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2022.

Document 22-23/111 : RESA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2022.

Document 22-23/112 : INTRADEL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 décembre 2022.

Document 22-23/113 : NEOMANSIO : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 décembre 2022.

Document 22-23/114 : ISoSL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 décembre 2022.

Document 22-23/115 : I.G.I.L. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 23 décembre 2022.

Document 22-23/116 : CHR Verviers : Assemblée générale extraordinaire fixée au 20 décembre 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 de l'ordre du jour (documents 22-23/107 à 22-23/116) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces dix documents n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 1 abstention, pour le document 111 relatif à RESA, et par 10 voix pour et 1 abstention pour les neuf autres documents.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Mme Valérie LUX et M. Julien VANDEBURIE ne participent pas au vote sur le document 111 relatif à RESA.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces dix documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les dix résolutions.

Document 22-23/117 : Cultes – Compte 2020 de la Mosquée Aksemseddin, rue de l'Institut, 3 à 4570 Blegny – Avis favorable.

Document 22-23/118 : Cultes – Budget 2023 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 43 et 44 de l'ordre du jour (documents 22-23/117 et 22-23/118) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/119 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 22-23/119).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/120 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'économie publique, sociale et coopérative » (CIRIEC) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 22-23/120).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/122 : Assemblée générale extraordinaire de la SC « Nos Cités » fixée au vendredi 23 décembre 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 22-23/122).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 26 janvier 2023 à 16H30.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

La réunion publique est levée à 17H50'.

IX.- Huit clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.